



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CODE  
DU TRAVAIL  
NUMÉRIQUE**

# Synthèse

## BILAN ANNUEL

### ANNÉE 2024



🔍 Les réponses à vos questions sur le droit du travail

Rechercher

[code.travail.gouv.fr](https://code.travail.gouv.fr)

#### [Au sommaire](#)

- Fréquentation 2024
- Contenus populaires 2024
- Les nouveautés marquantes 2024
- Qui sont nos utilisateurs
- Satisfaction des utilisateurs
- Acquisition du trafic
- L'outil d'administration du site
- Perspectives 2025

# FRÉQUENTATION DE 2024

## Visites en 2024

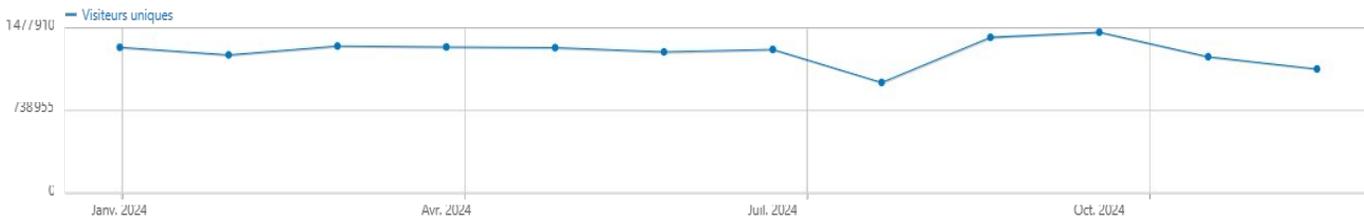
**19 938 340 visites**

**+ 20%**

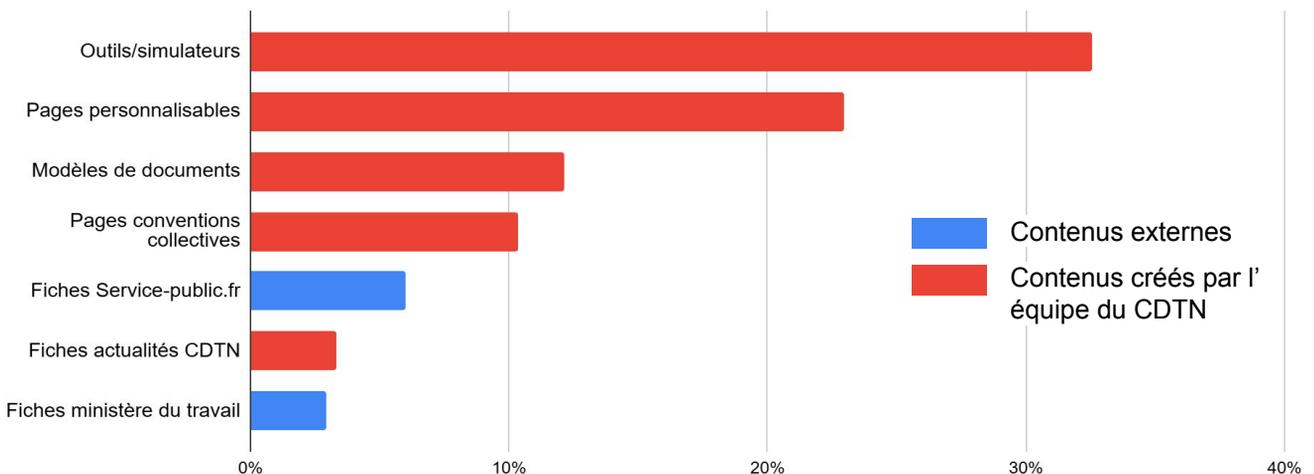
de croissance du  
nombre de visites  
annuelles par  
rapport à 2023

## Visites par mois

**1 660 000 visites en moyenne**



## Visites par type de contenu



# CONTENUS POPULAIRES 2024

## Top 5 des contenus

1. **Simulateur de salaire brut/net**
2. **Outil « trouver sa convention collective »**
3. **Simulateur du calcul de l'indemnité de licenciement**
4. **Simulateur du calcul de l'indemnité de rupture conventionnelle**
5. **Modèle de lettre de démission**

### Top 5 des outils

1. Salaire brut/net
2. Calcul de l'indemnité de licenciement
3. Outil « trouver sa convention collective »
4. Calcul de l'indemnité de rupture conventionnelle
5. Calcul du préavis de démission

### Top 5 des fiches personnalisables

1. Maintien de salaire en cas d'arrêt maladie
2. Congés pour événements familiaux
3. Durée du préavis en cas de démission
4. Indemnités en cas de départ à la retraite
5. Maladie pendant les congés payés

### Top 5 des modèles

1. Lettre de démission
2. Attestation de travail
3. Rupture du contrat en période d'essai par le salarié
4. Promesse d'embauche
5. Convocation à un entretien préalable au licenciement pour motif personnel

### Top 5 des fiches actualité

1. Acquisition des congés payés pendant un arrêt maladie
2. Rupture conventionnelle : les étapes de la procédure et les délais
3. Licenciement pour inaptitude médicale
4. Métallurgie : l'essentiel de la nouvelle convention collective
5. Les conséquences du refus d'un CDI par le salarié en CDD ou le salarié intérimaire

### Top 5 des pages CC

1. Services de l'automobile
2. Métallurgie ingénieurs et cadres
3. Commerce de gros
4. Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et sociétés de conseils
5. Boulangerie pâtisserie (entreprises artisanales)

## LES NOUVEAUTÉS MARQUANTES (1/4)

### Un nouveau simulateur : 445 038 simulations effectuées !

Un nouveau simulateur permettant de calculer l'indemnité légale et conventionnelle de rupture conventionnelle a été mis en ligne fin juillet.

Celui ci permet d'estimer le montant de l'indemnité à verser au salarié selon sa situation (sa convention collective, son ancienneté dans l'entreprise, sa catégorie professionnelle, ses derniers salaires etc.). Le résultat est issu de la comparaison entre l'indemnité légale et conventionnelle. A l'étape résultat, l'utilisateur peut accéder à l'ensemble des informations saisies au cours de la simulation et au détail du calcul réalisé.

**531 729 visites** d'août à décembre 2024

**+40 000 visites** par semaine

 **2ème contenu** le plus visité du site depuis sa sortie

 **La meilleure satisfaction** de tous nos outils

Étapes

- 1 Introduction
- 2 Contrat de travail
- 3 Convention collective
- 4 Informations
- 5 Ancienneté
- 6 Salaires
- 7 Indemnité**

 **Calculer l'indemnité de rupture conventionnelle**

---

**Indemnité**

À partir des éléments que vous avez saisis, l'indemnité de rupture conventionnelle est estimée à :

**2 500,00 €\***

\*Ce montant est exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales sous certaines conditions, [en savoir plus](#) 

✓ **Voir le détail du calcul**

**Éléments saisis**

- **Contrat de travail**
  - Type de contrat : CDI
  - Arrêt de travail au moment de la rupture conventionnelle : Non
- **Convention collective** : Banque
- **Informations**
  - Catégorie professionnelle : Cadres
- **Ancienneté (A)**
  - Date de début du contrat de travail : 01/01/2020
  - Date de fin du contrat de travail : 01/01/2025
  - Absences de plus d'un mois durant le contrat de travail\* : Non

## LES NOUVEAUTÉS MARQUANTES (2/4)

### Les nouveaux modèles en 2024

**6 nouveaux**

modèles en 2024

**107 216**

visites sur les nouveaux  
modèles

**31 177**

téléchargements des  
nouveaux modèles

	Visites	Téléchargements	Mise en ligne
Contrat à durée indéterminée	52 390	16 190	21-05-2024
Contrat à durée déterminée	41 251	11 965	21-05-2024
Demande de maintien de salaire en cas d'arrêt maladie	7 233	1 275	05-08-2024
Informations principales relatives à la relation de travail délivrées au salarié	5 386	1 551	04-07-2024
Informations principales relatives à la relation de travail du salarié détaché	611	126	04-07-2024
Informations principales relatives à la relation de travail du salarié appelé à travailler à l'étranger	345	70	04-07-2024

### Les nouvelles fiches "actualité" en 2024

**5 nouvelles fiches**

en 2024

**369 267 visites**

sur les nouvelles fiches en 2024

Fiches	Visites	Mise en ligne
Métallurgie : l'essentiel de la nouvelle convention collective	84 508	29-12-2023
Acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie : les nouvelles règles	268 207	24-04-2024
Exemples de contrats de travail CDI et CDD	1 764	31-05-2024
Jeux olympiques et paralympiques 2024 quels aménagements peuvent être mis en place par les entreprises	431	28-06-2024
Contrôle d'un salarié en arrêt de travail : quelles sont les règles ?	1 066	20-11-2024
Partage de la valeur : nouvelle obligation pour les entreprises de 11 à 49 salariés (participation, intéressement, PPV)	13 291	03-12-2024

## LES NOUVEAUTÉS MARQUANTES (3/4)

### Nouveau parcours pour les pages personnalisables

Afin de fournir une réponse « unique » à l'utilisateur, les réponses conventionnelles affichées dans les pages personnalisables ont été réécrites. L'objectif était de « fusionner » la réponse de la CC et celle du code du travail afin de donner à l'utilisateur uniquement la réponse qui s'applique dans sa situation.

Dans le cadre de cette refonte, le design de ces pages a été retravaillé afin d'inciter l'utilisateur à renseigner sa convention collective.

Ce nouveau format de page et les nouvelles réponses associées ont été mis en ligne pour toutes les pages **fin mars 2024**.

	4 mois avant le changement (oct 23 - janv 24)	4 mois après le changement (avril 24 - juil 24)	évolution
Taux de satisfaction	30,75%	35,28%	<b>+15%</b>
Taux de sélection des CCs sur la page	9%	30%	<b>+233%</b>

PÉRIODE D'ESSAI

### La période d'essai peut-elle être renouvelée ?

La réponse dépend de la convention collective à laquelle votre entreprise est rattachée. Veuillez renseigner votre situation afin d'obtenir une réponse adaptée :

**Votre situation**

Quel est le nom de la convention collective applicable ? ⓘ

Je sais quelle est ma convention collective (je la saisis)  
 Je ne sais pas quelle est ma convention collective (je la recherche)

Afficher les informations

→ Accéder aux informations générales sans renseigner ma convention collective

PÉRIODE D'ESSAI

### La période d'essai peut-elle être renouvelée ?

**Votre situation**

Votre convention collective est Transports routiers et activités auxiliaires du transport (IDCC 0016) Modifier ↗

**Votre réponse pour la convention collective Transports routiers et activités auxiliaires du transport**

Les conditions de renouvellement de la période d'essai varient en fonction de la catégorie professionnelle à laquelle appartient le salarié.

Pour les **ouvriers et employés**, la période d'essai ne peut pas être renouvelée.

Pour les **autres salariés**, la période d'essai peut être renouvelée une seule fois et uniquement pour les **salariés en CDI**, si les 2 conditions suivantes sont remplies :

Nouveau design permettant d'inciter l'utilisateur à renseigner sa CC

Réponse « unique » donnée à l'utilisateur

## LES NOUVEAUTÉS MARQUANTES (4/4)

### Refonte du site pour passer au design système de l'Etat - état des lieux au 31/12

**80% du site**

en nombre de pages du site est  
au DSFR

**48% du site**

en termes de visites est passé  
au DSFR

Contenus	% part des visites du site en sept 24	% du nombre de nos contenus
Articles du code du travail	1,2%	74,3%
Ministère du Travail	2,4%	1,8%
Modèles de documents	11,3%	0,3%
Votre convention collective	0,6%	0,0%
Salaire brut/net	15,3%	0,0%
Home page	2,6%	0,0%
Outil trouver sa CC	8,7%	0,0%
Fiches SP	6,1%	3,4%

### Impacts de la refonte au 31/12

**+22 % de  
conversion**

en moyenne des pages  
passées au DSFR

**+10 % de  
satisfaction**

en moyenne pour les  
pages passées au DSFR

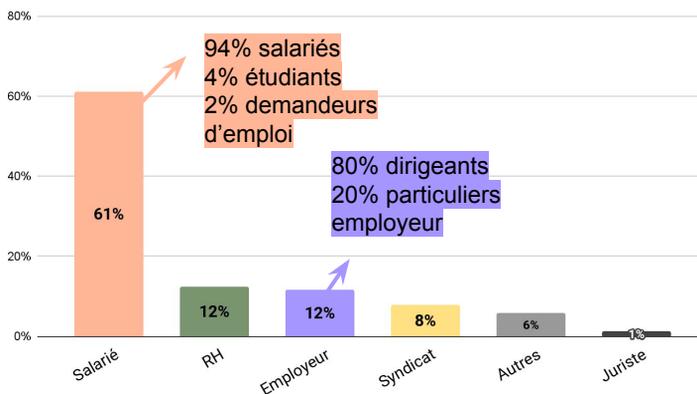
**note accessibilité  
100%**

pour Lighthouse des  
pages passées au DSFR

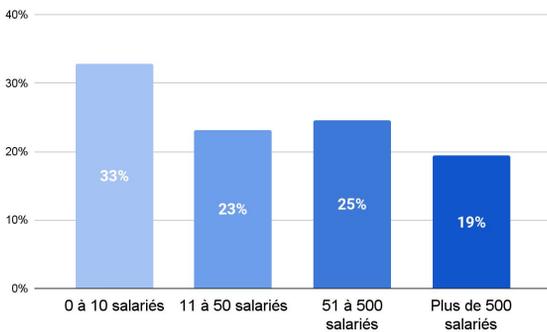
# QUI SONT NOS UTILISATEURS ?

## Un questionnaire pour mieux connaître nos utilisateurs

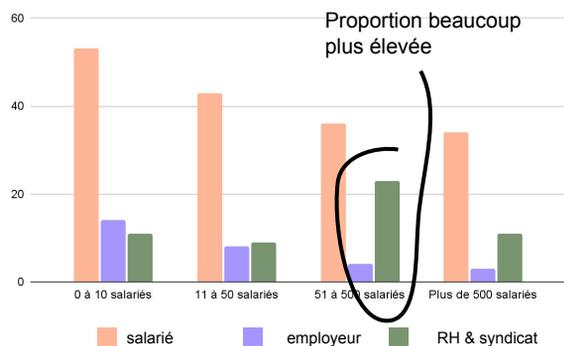
Vous utilisez le code du travail numérique en tant que :



Quelle est la taille de votre entreprise ?

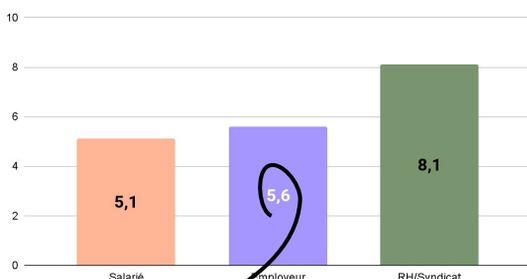


Par statut



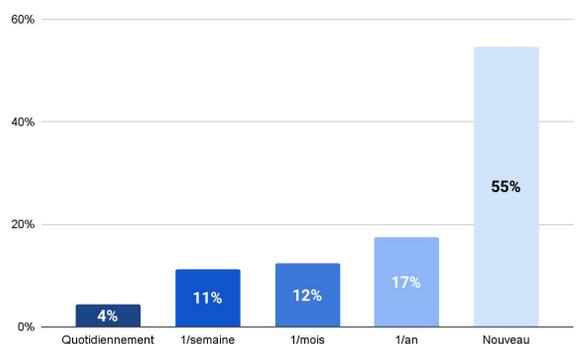
Est ce que vous connaissez la convention collective de votre entreprise de 0 (pas du tout) à 10 (oui très bien) ?

Par statut



Particulier employeur = 4 de moyenne  
 Dirigeant d'entreprise = 6 de moyenne

À quelle fréquence consultez-vous le code du travail numérique ?



## LA SATISFACTION DES UTILISATEURS

### Les utilisateurs ont-ils trouvé la réponse à leur question ?



Résultats issus des **233 704 réponses** à la question présente en bas des pages

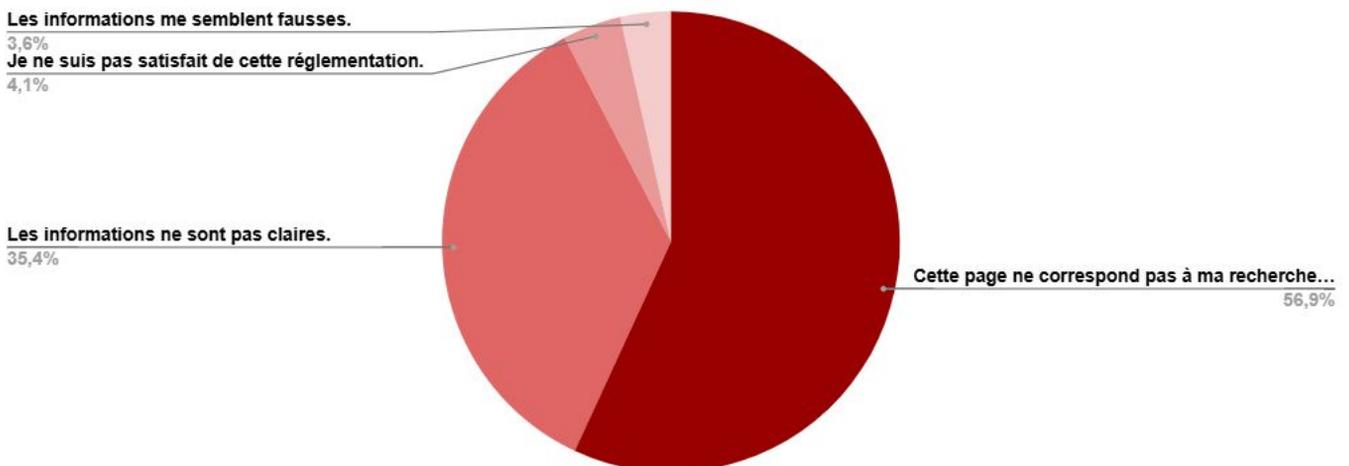
Avez-vous trouvé la réponse à votre question ?

Non

Oui

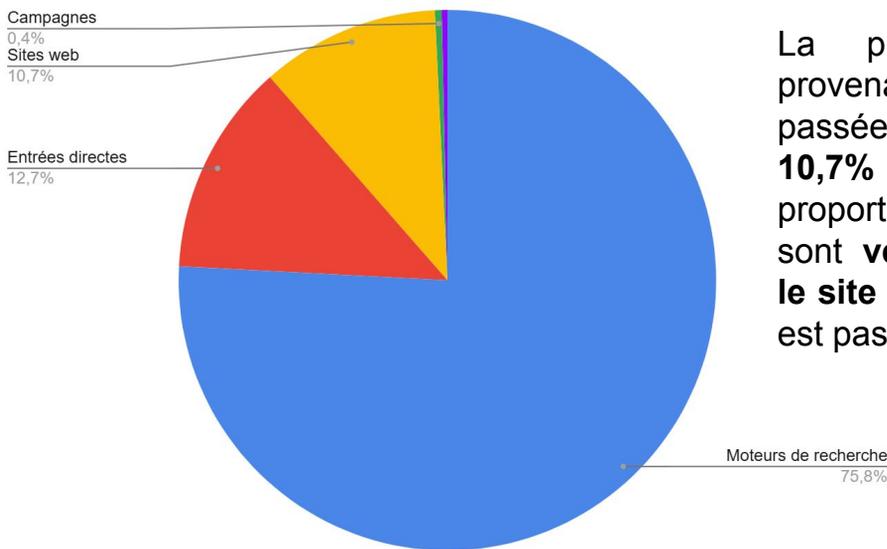
### Raisons pour lesquelles les utilisateurs n'ont pas trouvé leur réponse

15% des usagers ayant répondu « non » à la première question indiquent la raison pour laquelle ils n'ont pas trouvé leur réponse



# ACQUISITION DU TRAFIC

## Provenance du trafic en 2024



La proportion de visites provenant de **sites web** est passée de 8,3% en 2023 à **10,7%** en 2024. De plus la proportion d'utilisateurs qui sont **venus directement sur le site** en tapant l'url du CDTN est passée de 10,5% à 12,7%.

## Les partenariats

**+20 nouveaux partenariats** ont été trouvés en 2024 afin de diffuser le code du travail numérique. Des liens et des widgets CDTN intégrés sur *service-public.fr, urssaf, unedic, cci.fr, payfit.com, pages jaunes, apec.fr, welcome to France etc.*

**2 139 695 de visites** provenant de nos partenaires.

## Autres actions de diffusion

Présentation du CDTN 2 fois/an à l'INTEFP.

Participation du CDTN au salon Vivatech en mai 2024.

Une vidéo courte sur les conventions collectives avec Hello work : **676 000 vues**.

Un post de Loubna Tigroussine présentant le CDTN sur LinkedIn : **37 000 vues**.

## L'OUTIL D'ADMINISTRATION DU SITE

L'outil d'administration, aussi appelé back office, permet d'assurer la veille juridique et l'administration des contenus du site

### ■ Quelques chiffres pour 2024

**+ 1 100 alertes de  
veille traitées**

sur le contenu du site par les  
juristes

**+ 500 h de veille  
juridique**

dans l'outil d'administration

**2847 documents  
mis à jour**

dans l'outil d'administration

**+ 80 contenus ajoutés**

dans l'outil d'administration  
*(pages personnalisables, modèles, pages actualités,  
glossaire, outils)*

### ■ Une amélioration continue pour rendre le métier autonome

- ❑ Février 2024 : Permettre au métier de pouvoir ajouter de manière autonome des modèles de courrier via l'outil d'administration. Avant il fallait demander à un développeur.
- ❑ Mars 2024 : Permettre au métier de pouvoir ajouter de manière autonome des conventions collectives via l'outil d'administration. Avant il fallait demander à un développeur.
- ❑ Juin 2024 : Amélioration du temps de mise à jour des données par le métier. Avant 40min minimum, aujourd'hui 5min.

## PERSPECTIVES POUR 2025

### Les objectifs et les actions pour 2025

1

#### Proposer des contenus en lien avec l'actualité, accessibles et à jour

- Traiter les sujets d'actualités
- Assurer une veille juridique exigeante

2

#### Traiter les réponses conventionnelles

- Salaires minimum conventionnels

3

#### Poursuivre la démarche d'amélioration continue et garantir une accessibilité à 100%

- Finalisation des travaux de refonte du site avec le passage au DSFR.
- Travailler les parcours qui posent des frictions

4

#### Accroître la notoriété et la visibilité du site

- Développer les partenariats avec des influenceurs sur les RS
- Améliorer le référencement sur les moteurs de recherche